

gDTC - Anomalie #2589

gDTC signale une incohérence de montant suite à CB stoppée

13/07/2017 18:30 - Isabella Vanni

Statut:	Rejeté	Début:	13/07/2017
Priorité:	Urgente	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			
Description			
Fiche #9815.			
Suite à la décision de l'adhérent de passer au prélèvement SEPA, j'ai stoppé le paiement mensuel par CB. J'ai sélectionné "Carte récurrente stoppée" et indiqué la date de fin de prélèvement (13/07/2017). Pourtant, gDTC continue de détecter une anomalie : "Problème de montant CB récur : 1 résultat(s): 4,00€ différent de 12,00€ théorique"			
Il semble prendre en compte uniquement la date de fin de validité de la CB.			

Historique

#1 - 13/07/2017 18:37 - Isabella Vanni

- Statut changé de Nouveau à Fermé

Au temps pour moi, je n'avais pas modifié la date de fin de cotisation :-)

#2 - 18/07/2017 11:52 - Isabella Vanni

- Statut changé de Fermé à Nouveau

Un autre cas d'incohérence de montant, mais cette fois je n'arrive pas comprendre.

membre [#5063](#)

Pour la période du 05/03/2016 au 04/08/2017, il y a eu des impayés à compter du 05/05/2016. Le montant correct est donc : $(2 \times 1 \text{ €}) + 1 \text{ € de prorata} = 3 \text{ €}$
gDTC calcule par contre un montant théorique de 8 €.

#3 - 18/07/2017 12:25 - Benjamin Drieu

- Statut changé de Nouveau à Rejeté

Visiblement cette personne avait une période de cotisation du 05/03/2017 au 04/08/2017 qui a été supprimée. La date de fin de la cotisation précédente a été modifiée manuellement jusqu'au 04/08/2017 au lieu du 04/03/2017, du coup il y a eu des impayés non associés à l'ancienne cotisation.

Bref, tout va bien sauf que quelqu'un a supprimé une cotise et ça c'est pas bien. ;-)

#4 - 18/07/2017 12:42 - Isabella Vanni

[...] du coup il y a eu des impayés non associés à l'ancienne cotisation <-- ok, je vois :-(

Bref, tout va bien sauf que quelqu'un a supprimé une cotise et ça c'est pas bien. ;-)<-- arf, désolée, il faudrait peut-être rendre impossible la suppression des cotisations quand il y a des impayés associés ?